

Tout savoir sur le rajeunissement de l'âge au premier vêlage

Objectif :
Faire vêler les génisses à 30 mois

81 % des éleveurs enquêtés pensent que la diminution de l'âge au premier vêlage a un impact économique positif sur leur exploitation.

Les données chiffrées de cette plaquette sont issues d'une enquête réalisée pendant l'été 2015, auprès de 27 éleveurs bovins landais.



Ce qu'ils en pensent

• **Gilles DUCOM, à Fargues :**

« Avant, j'avais pour objectif de faire vêler à 3 ans. Mais comme j'ai des génisses qui ont du volume, du gabarit, elles peuvent supporter de vêler plus tôt. D'ailleurs, je n'ai pas constaté de différence ».

• **Dominique MOUSQUEZ, à Habas :**

« Mon objectif est de faire vêler les génisses avant 3 ans. Je me suis rendu compte que les chaleurs étaient plus visibles sur les animaux plus jeunes. Et on gagne un veau sur la vie d'une vache ».

• **Aurélien HILLOTTE, à Fargues :**

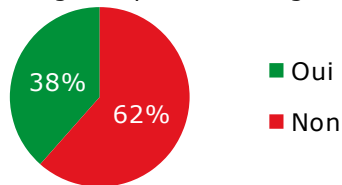
« On est passé à 36 mois pour l'âge au premier vêlage, puis presque à 30 mois. Notre objectif serait de faire vêler encore plus tôt. Ainsi les génisses ne restent pas trois ans sans rien faire. De plus, la prime PAC est meilleure, vu que les génisses ne sont plus prises en compte ».

• **David BERSSANS, à Donzacq :**

« Mon prochain objectif est de descendre à 27-28 mois car plus tôt les génisses produisent, mieux c'est pour mon revenu ».

Les éleveurs ont rencontré peu de problèmes

Avez-vous rencontré des problèmes pour réduire l'âge au premier vêlage ?



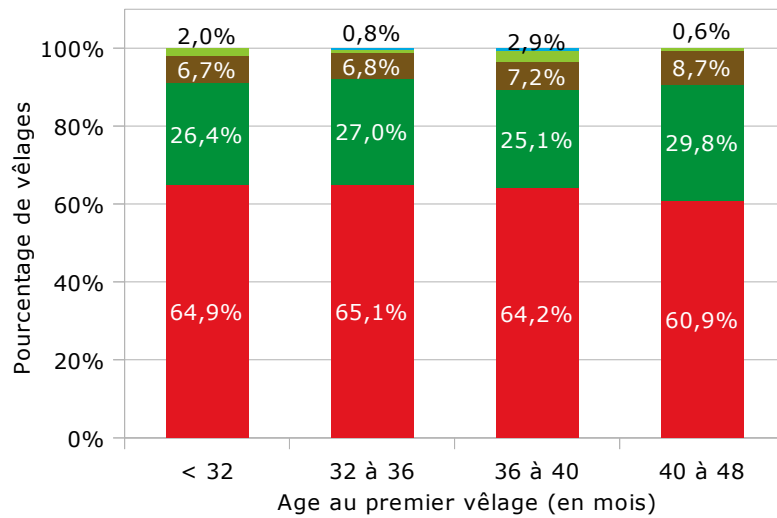
1/3 des éleveurs ont rencontré des difficultés pour diminuer l'âge au premier vêlage, car ils détectent difficilement les chaleurs.

Cependant, cette difficulté ne s'est pas aggravée avec la diminution de l'âge au premier vêlage.



Des conditions de vêlage identiques (source adhérents LCE)

84 % des éleveurs ayant diminué l'âge au premier vêlage remarquent une amélioration ou aucune modification des conditions de vêlage des génisses.

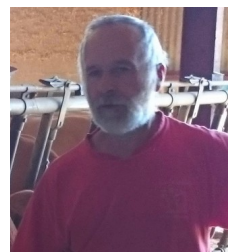


■ Inconnu ■ Césarienne ou embryotomie ■ Aide difficile
■ Aide facile ■ Sans aide

En effet, les conditions de vêlage sont identiques pour un premier vêlage plus précoce.

• Dominique MOUSQUEZ, à Habas :

« Les vêlages ne sont pas plus difficiles quand les génisses vêlent plus jeunes. Les veaux sont un petit peu plus petits à la naissance donc elles vêlent plus facilement. Pour cela, j'utilise l'insémination artificielle pour les génisses afin de choisir les taureaux en fonction des animaux. Je regarde les index de facilité de naissance et l'aptitude bouchère ».



Des veaux plus légers

En race Blonde d'Aquitaine, le poids moyen des veaux à la naissance est significativement inférieur pour des premiers vêlages à moins de 32 mois. La différence de poids est moins marquée en race Limousine.

Poids des veaux à la naissance (kg)

Age génisse	< 32 mois	> 32 mois
Bonde d'Aquitaine	41,7	44,2
Limousine	40,2	42,6

Source adhérents LCE

Fort impact de la prime ABA

Les nouveaux critères d'éligibilité à la prime Aide aux Bovins Allaitants (ABA) constituent le principal déclencheur de la prise de décision des éleveurs ayant diminué l'âge au premier vêlage.

En effet, dans le cadre de la PAC 2015 – 2019, les génisses ne sont plus éligibles à la prime.

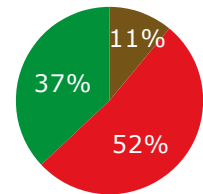
Faire vêler les génisses plus tôt permet d'augmenter le nombre de vaches sur l'exploitation agricole pour le calcul du nombre de primes.

La pesée des génisses, un bon outil

52 % des éleveurs enquêtés considèrent que la diminution de l'âge au premier vêlage n'a pas d'impact négatif sur la croissance de l'animal tout au long de sa vie.

La pesée est un bon outil pour les éleveurs. En effet, 2/3 des adhérents VA4 l'utilisent.

- Impact négatif
- Pas d'impact négatif
- Ne sait pas



• David BERSANS, à Donzacq :



« Avant, je faisais à l'œil, en fonction de l'âge de la génisse. Maintenant, je me suis fixé un poids à la mise à la reproduction de 450 à 480 kg. Quand les génisses atteignent ce poids, je décide de commencer à les inséminer. J'obtiens ainsi plus de veaux et plus rapidement. Pour 18 génisses, je gagne 12 veaux.

C'est donc à mon avis, une erreur de ne pas peser les génisses. Au plan pratique, il suffit d'aménager un peu les bâtiments pour faciliter les opérations de pesée. En 1h30, on a pesé 50 animaux qui n'étaient pas tous sur place.

Mon prochain objectif est de descendre à 27-28 mois car plus tôt les génisses produisent, mieux c'est pour mon revenu.

Par exemple, je viens de vendre à 32-33 mois, deux vaches grasses ainsi que leurs veaux de lait ; je n'ai pas perdu de temps ! ».

Les éleveurs ont modifié l'alimentation

La moitié des éleveurs enquêtés ayant diminué l'âge au premier vêlage ont modifié le plan d'alimentation de leurs animaux afin de mieux les préparer. Les principales modifications se font au niveau de l'augmentation de la quantité distribuée en concentrés et/ou minéraux.



• Aurélien HILLOTTE, à Fargues :

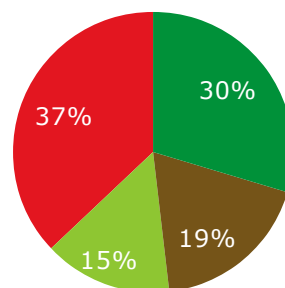


« Tout d'abord, avant la mise à la reproduction, je fais un flushing. Je les pousse en alimentation pendant 1 à 2 mois. Pour la préparation de la mise à la reproduction, je donnais normalement 3 kg de maïs humide, 600 g de soja et 200 g de tourteaux de colza. Pour le flushing, je donne 4,5 kg de maïs humide et 2 kg du mélange soja – tourteaux de colza. Quand je ne fais pas de flushing, je constate que la génisse tarde à prendre.

Et après le vêlage, pendant environ 2 mois, j'augmente les quantités de maïs grain et de correcteur azoté. C'est l'idéal pour qu'elles retournent en chaleur. Pour une ration d'hiver, je mets 8 kg d'ensilage de méteil, 12 kg d'ensilage de sorgho et des minéraux. Pour les génisses, c'est 4 kg de maïs broyé et 500 g de correcteur azoté en plus ».

Critères surveillés par les éleveurs

Critères les plus surveillés par les éleveurs enquêtés



- Age
- Poids
- Taille
- Période de l'année

La majorité des éleveurs choisissent l'âge et la période de l'année pour surveiller le moment de la mise à la reproduction des génisses.

➤ Décider des périodes de vêlage tout en réduisant l'âge au premier vêlage

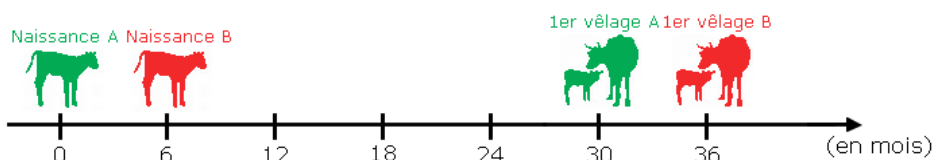
70 % des éleveurs mettent leurs génisses à la reproduction suivant la période de l'année. Ainsi, une partie des éleveurs privilégie la période de l'année et réalisent des vêlages groupés. Cependant, avoir des périodes de vêlage n'empêche pas d'avoir un objectif d'âge au premier vêlage.

Plusieurs cas possibles :

Vêlages étalés sur l'année

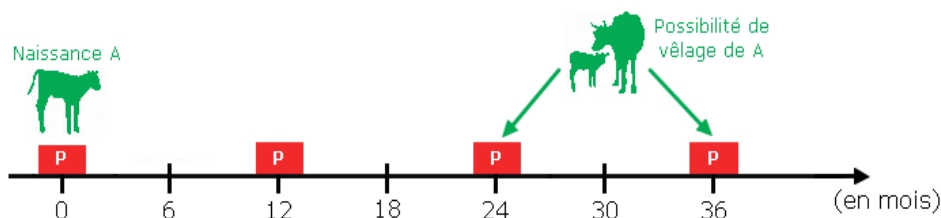
→ Objectif d'âge au 1^{er} vêlage à l'initiative de l'éleveur

→ 1^{er} vêlage à 30 mois possible



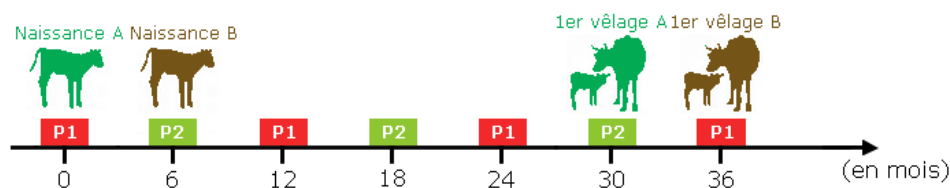
Vêlages sur 1 période

→ Pour toujours garder la même période (P) : 1^{er} vêlage à 24 ou 36 mois



Vêlages sur 2 périodes

→ Vêlage à 30 mois si la génisse est née à la période 1 (P1) et qu'elle vêle à la période 2 (P2)



De nombreux éleveurs mettent en avant l'intérêt de fixer une période de vêlage pour les génisses afin de simplifier l'organisation du travail.

• Gilles DUCOM, à Fargues :



« J'essaie de faire vêler en automne (de septembre jusqu'au 15 décembre) et de début avril au 15 juin. Le but est d'éviter la période hivernale et l'été. Avant, je faisais des vêlages étalés sur 9 mois. L'été, ça fait un moment que j'ai arrêté de faire vêler et je ne suis pas revenu en arrière.

Grouper les vêlages me permet d'avoir des périodes plus tranquilles, en me libérant du temps, que ce soit pour du travail ou des loisirs. C'est mieux pour la conduite du troupeau : pour avoir moins de catégories d'animaux pour l'alimentation et avoir une seule et unique alimentation l'hiver. Ça permet d'avoir des lots de veaux plus homogènes, en âge et en poids, et d'avoir deux périodes pour la commercialisation. Je peux ainsi élargir les propositions de vente avec des animaux d'âges différents ».



Contact : Chambre d'agriculture - Bovins Croissance
 BP 279 – 40005 Mont de Marsan Cedex
 Email : ctr-performance@landes.chambagri.fr
 www.landes.chambagri.fr
 Didier LAHITTE – Tél 06 84 50 57 12
 Justine BIEFFEILH – Tél 06 76 23 65 18
 Sabine BAYLOQC – Tél 06 07 21 08 47